AECKWG RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 984 DU 12 JUIN 2024 portant nomination de monsieur **Jacques MIGAN** en qualité de Haut-Commissaire à la prévention de la corruption.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République du Bénin, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;
- sur proposition du Président de la République,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 juin 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur Jacques MIGAN est nommé Haut-Commissaire à la prévention de la corruption.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 12 juin 2024

Patrice TALON -

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'État

 $\frac{\mathsf{AMPLIATIONS}}{\mathsf{SGG}:4;\mathsf{INTERESSE}\:1;\mathsf{JORB}:1}:\mathsf{PR}:6\;;\mathsf{AN}:4\;;\mathsf{CC}:2\;;\mathsf{CS}:2\;;\mathsf{C.COM}:2\;;\mathsf{CES}:2\;;\mathsf{HAAC}:2\;;\mathsf{HCJ}:2\;;\mathsf{MEF}:2\;;\mathsf{AUTRES}\:\mathsf{MINISTERES}:20\;;\mathsf{SGG}:4\;;\mathsf{INTERESSE}\:1\;;\mathsf{JORB}:1.$